

Fiche Profil de Poste

Circonscription : TRUCHTERSHEIM KOCHERSBERG

Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription à mi-temps

1. Définition du poste et des missions :

Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN.

Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant.

Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Animation et formation :

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec ses collègues CPC ;
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription ; encadre la gestion des animations pédagogiques à l'aide du logiciel GAIA ;
- Il assure des formations inscrites au plan de formation de circonscription et intervient notamment dans le cadre des plans français et/ou mathématiques ;
- Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations ;
- Il contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques ;
- Il conçoit et diffuse des ressources pédagogiques.

Suivi des enseignants :

- Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier ou qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ;
- Il apporte son aide dans le traitement de situations complexes ;
- Il répond, en lien avec l'IEN, aux demandes d'accompagnement individuel ou collectif formulées par un enseignant ou une équipe.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Le conseiller pédagogique conseille les équipes d'école dans l'élaboration des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles nécessitant un accompagnement spécifique.

Suivi des élèves :

- Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire ;
- maîtrise de l'ingénierie de la formation par compétences professionnelles ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et un goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- disponibilité

3. Conditions de recrutement

Etre titulaire du CAFIPEMF ou s'engager à se présenter aux épreuves

Entretien auprès d'une commission composée de deux IEN, dont l'Inspecteur de la circonscription, et d'un conseiller pédagogique.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN TRUCHTERSHEIM KOCHERSBERG – 5 rue du Général Leclerc – 67370 TRUCHTERSHEIM – Tél : 03.88.37.07.72 -
ien.truchtersheim.kochersberg@ac-strasbourg.fr